

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formistaire complété sero publié sur le site intérnet de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice exolicative

#### Cadre réserve à l'administration

Date de réception

Dossier complet le :

N° of erregistrement

23/01/2013

F01113P0020

### 1. Intitulé du proje!

Construction d'un projet tertiaire (Lot A) d'environ 12 500 m² SDP répartis sur deux bâtiments, sur la commune de Champs-sur-Marne (77). Ce projet constitue la première phase d'un projet global de 25 000 m² SDP de bureaux.

### 2 Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nissen

Foxit Corporation, 20

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Les Nouveaux Constructeurs Entreprise

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

LE MOEL Stéphane - Directeur Général de L.N.C.E.

RCS / SIRET

513121191817115121611010101111

Forme unatique SAS à Associé unique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°?

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

risfiques du projet au regard des sevils et critères de la rubrique
nux de construction réalisés en une ou plusieurs phases, d'une ce de plancher comprise entre 10 000 m² et 40 000 m².

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

### 4.1 Nature du projet

Sur un terrain sis angle Avenue Ampère – Rue Nelson Mandela à Champs-sur-Marne (77) d'une surface de 5 620 m² pour la première phase du projet, et d'une superficie totale de 10 934 m² (références cadastrales AE 122p et AE 123p) :

 Construction d'un ensemble immobilier tertiaire d'environ 12 500 m² SDP et d'environ 166 places de stationnement répondant aux standards de bureaux internationaux, dans le respect de la RT 2012, dans le cadre d'une démarche H.Q.E. Un soin particulier sera apporté au projet paysager (espaces extérieurs), partie intégrante du programme afin de garantir la continuité du paysage et de la biodiversité existante.

Ce programme s'inscrit dans un projet tertiaire plus global d'une superficie totale de 25 000 m² SDP et 330 places de stationnement environ.

4.2	Objectifs du projet
	Le projet s'inscrit dans le développement de la ZAC de la Haute Maison dont l'EPAMARNE est l'aménageur. L'objectif de ce projet est d'apporter une offre tertiaire significative à la Cité Descartes afin de répondre aux demandes des grands utilisateurs.
	La proximité immédiate de la station Noisy-Champs (RER A), et à moyen terme d'une des stations du Grand Paris, fait de ce site un endroit stratégique pour un développement d'activité économique tertiaire.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée prévisionnelle de 20 mois pour la première phase et de 24 mois pour la totalité du projet dans le cas où les deux phases seraient concomitantes.

### \$3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra d'accueillir une ou plusieurs entreprises pouvant regrouper jusqu'à environ 1 000 postes de travail pour chacune des deux phases.

Le plan d'aménagement de zone (PAZ) sera pleinement respecté en terme de nombre de places de stationnement.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'applique aux données nominatives partées dans de formulaire. Ble garantit un aroit d'adoès et de rectification pour des données auprès du service destinataire.



	strative(s) d'autorisation le projet a-l-il été ou sera-t-il soumis ? tive de l'État compétente en matière d'environnement devra être jointe aufit
Autorisation d'utilisation ou d'o	occupation des sols (Permis de Construire).
4.4.2 Précisez la pour que le pracéda	rre d'autorisation de formulaire est rempti
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques Valeur
	<ul> <li>Surfaces bâties</li> <li>Nombre de places de parkings</li> <li>Surface parcelle</li> <li>Environ 12 500 m² de SDP.</li> <li>Environ 166 places.</li> <li>5 620 m²</li> </ul>
4.6 Localisation du projet	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques long. 2_"34"54"3 lat. 48 " 50"42 " 0
Angle Avenue Ampère – Rue Nelson Mandela 77420 CHAMPS SUR MARNE	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:  Point ale départ long. " lat. " lat. " " lat. " " " Communes traversées
A 7 S'anit il d'una modification/autan	sion d'une instaltation ou d'un ouvrage existant? Oui Non
	t ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non
47.2 Si oui, à quelle date a-1-1 été	
	X _
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progr	Dilling of Adadox :
Si oui, de quels projets se compos	e le programme ?
Le programme est composé de 2 p 25 000 m² SDP. (Un dossier d'étue projet).	projets tertiaires d'une surface respective d'environ 12 500 m² SDP, soit au total de d'impact au cas par cas est déposé concomitamment pour la 2 <sup>ème</sup> phase du

Pour l'outre-mer, voir notice explicative
La loi 1º 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fictilers et aux écentés s'applique aux données nominatives portées dons ce formulaire.
Elle garantif un arcit d'acciès et de rectification pour ces données ouprès du service destinatoire.



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée										
5.1 Occupation des sois Quel est l'usage actuel des sois sur le tieu de voite projet ?										
Le site actuel est libre de toute construction et occupation										
La parcelle se situe dans le périmètre de la ZAC de la Haute Maison										
The Parity of Artist to Paritire to the Table 10 to 10 House House										
Fritie-f-it un au alusieurs al	ದಿನಬಳಗಿಕ	ents of	urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme							
			es sais sur le l'euftracé de votre projet ? Oui Non							
Si qui, intitulé et plate d'approbation Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Maison approuvé par arrêté préfectoral n°75/MELATT/369 du 15 décembre 1986. Ce PAZ est en cours de modification. L'approbation de cette dernière devrait intervenir dans le courant du 1 <sup>er</sup> trimestre 2013.									
Pour les rubriques 33° à environnementale ?	37°, %	9 DU 3	es alocuments ont-ils fait l'objet al'une évaluation Oui X							
			ne d'implantation envisagée : noyens utiles notamment à partir des informations disponibles sur le site internet							
hitp://www.developpemen										
Le projet se situe-t-il :	Oui	Mom	lequel/laquelle ?							
dans une zone naturelle d'intérét écologique, faunistique et floitique de type i ou il (ZNIEFF) ou couverte par un anété de protection de biotope ?		x								
en zone de morriàgne ?		x								
sur le territoire d'une commune littorale ?		X								
dans un parc national, un parc riaturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x								
sur un femioire couverti par un plan de prévention du bruit amété ou le cas écheant, en sours al elaboration ?		X								

La lai nº 75-17 du s janvier 1976 relative à l'informatique, aux fioriers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans de formulaire. Ble garantif un droit d'acciès et de reptification pour des données auprès du service destinataire

	dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection alu patrimoine architectural, urbain et paysager ?		x	
1 1	dans une zone humide ayani fait l'objet d'une délimitation ?		x	
	dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il presorit ou approuve ?	X		La ville de Champs-sur-Marne est couverte par un plan de prévention des risques :  - un PPRN prescrit : inondation et sécheresse - un PPRN approuvé : inondation  Zonage sismique de la commune : 1 (risque très faible)
	dans un sife ou sur des sols pollués ?		x	
	dans une zone de répartition des eaux ?		X	
	alans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
	dans un site înscrit ou classé ?		X	
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	lequel et à quelle distance ?
	d'un site Natura 2000 ₹	0	X	
The state of the s	a'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

La lei nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, quix flotriers et aux floerfés s'applique aux données nominatives porfées dans ce formulaire. Elle garantif un droit d'accès et de rectification pour ces données ouprès du service destinataine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine						
	envisagé est-il <u>susces</u> pléter le tableau sulva		l'avoir i	les incidences sulvantes ?		
	e l'environnement :		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-0 des prélèvements d'eau ?		X			
_	Impliquera-f-il ales arainages / ou des modifications prévisibles des masses d'éau souterraines ?		X			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou alu sous-sol ?		X			
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités		X	Nous nous efforcerons de conserver les arbres significatifs présents sur le site et un soin particulier sera apporté au projet paysager du programme afin d'être le plus proche de la biodiversité existante. De plus, une large surface de pleine terre sera conservée en cœur d'îlot. Par ailleurs, une gestion des eaux pluviales par récupération sera mise en place afin de limiter la consommation.		
	écologiques ? Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumèrées du 5.2 du présent formulaire ?		X			

La loi nº 78-17 du é janvier 1978 relative à l'informatique, aux litatien et aux laerés s'applique aux données notrinatives portées dans de formulaire. Elle garantif un arcit glacdés et de réorification pour ces données auprès du service destinatoire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	
	Est-il concern <b>é pa</b> r ales risques technologiques <sup>2</sup>		x	
Risques et noisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le site ne fait pas parti du périmètre du plan annexé à l'arrêté préfectoral du PPRN.
	Engenake-t-l des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-à des odeurs ? Est-il concerné par des nuïsances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations? Est-il concerné par des vibrations?	A VACA III A SA S	X	

La lai nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux lichiers et aux lipertés s'applique aux données nominatives parées dans ce formulaire.
Blé garantit un graft g'applès et de reptification pour pes données auprès du service destinataire.

S	Engendre-t-il des èmissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x
	Engendre-t-ii des rejets polluants dans l'air ?	X
Polluñons	Engendre-t-il des rejets hydrauliques <sup>2</sup> Si out dars ayel milieu <sup>2</sup>	x
	Engendre-1-i la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes dangereux ?	X
Patrimoine /	Est-il susceptible del porter atteinte au patrimoine architectural pulturel archéologique et paysager 2	x
Cadre de vie / Population	Engendre-1-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X

La lai 1º 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fibrilles et aux fiberiés s'applique aux données nominatives parées dons de famulaire. Elle garantif un arch d'accès et de recification pour ces dippnées auprès du service destinataire.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?  Oui   Non   Si oui, aléctivez lesquelles :
Les incidences de la première phase du programme seront cumulées avec la deuxième phase de celui-ci.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non X Staut décrivez lesquels
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, etitmez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'abjet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Le projet prévu ne semble pas nécessiter une étude d'impact pour les raisons suivantes :
<ul> <li>Il s'agit d'un projet tertiaire situé dans une ZAC dotée d'un PAZ approuvé et ayant elle-même fait l'objet d'une étude d'impact en 2009 (que nous vous joignons en annexe) à l'occasion de la modification du dossier de sa création.</li> </ul>
<ul> <li>L'environnement immédiat du site fait preuve d'une urbanisation affirmée et le projet ne fera que confirmer ce caractère.</li> </ul>
<ul> <li>Le projet sera étalé sur une large parcelle ainsi le projet sera aéré et comprendra de nombreux espaces verts (cœur d'îlot largement paysager avec préservation de la pleine terre).</li> </ul>
<ul> <li>Tous les efforts seront faits pour conserver la biodiversité existante (conservation des arbres remarquables notamment)</li> </ul>
Le projet s'inscrira dans une démarche environnementale avec le respect de la RT 2012, et des normes HQE.

La lai nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fictiers et aux libertés s'applique dux données natrinatives partées dons de formulaire. Elle garantit un droit d'applès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



		8. Annexes									
8.1 Annexes obligatoires											
		Objet									
1	L'annexe n	I intitulée « informations nominatives relatives au maître d'auvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X								
2	d'extraits co	situation au 1/25 000 cu, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir artographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X								
3			X								
4		projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° aj, 6° b) et d), 8°, 10°, . et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X								
5	\$aut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords au projet (100 mêtres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'éau et cours d'éau;										
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire											
		plêter le tableau officint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le elles elles se rattachent	es								
٦	আঃ : ক্ষি কাৰ্যসক্ৰ	Objet									
F	Ftude d'imr	pact de la ZAC de la Haute Maison de mars 2009 réalisée par IngESPACES									
L											
Γ											
-			$\neg$								
H			_								
L											
H			$\dashv$								
L											
L		7. Engagement et signature	_								
1	e certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X									
	Fairt à	Paris 21 janvier 2013									
	Signature	Steph L'									

La lai 12 72-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fiotiles et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans de formulaire. Elle garantif un droit d'accès et de rectification pour ces données ouprès du senioe destinataire









Angle Avenue Ampère Rue Nelson Mandela CHAMPS SUR MARNE





### Photos du site





Vue depuis la rue Nelson Mandela



Vue depuis la rue piètonne



Vue depuis l'avenue Ampère





# ANNEXE 3 (suite)



# Photos de l'environnement proche



Rue Nelson Mandel



Avenue Ampère



Boulevard Archimède (immeuble voisin)





# Plan Masse du Projet global

1<sup>ère</sup> phase du projet





# *cerfa* N° 14734\*02

# Plan des abords du projet Etats existants

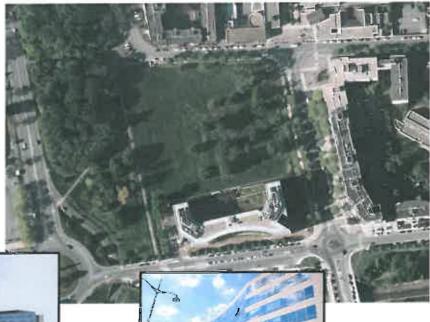


Immeubles résidentiels de la rue Nelson Mandela





Terrain voisin libre de toute occupation



Immeuble limitrophe tertiaire



Immeubles résidentiels avec commerces en rez-de-chaussée





Avenue Nelson Mandela



Vue du rond-point